

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE 38 + HEBDOS**

Inauguration du Centre de justice de proximité de la Mauricie

Trois-Rivières, le 23 novembre 2018 – Un nouveau centre de justice de proximité voit le jour aujourd'hui en Mauricie. Ce centre offre à la population des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation en personne et par téléphone. Il est situé au 1350, rue Royale, bureau 401, à Trois-Rivières.

La ministre de la Justice et procureure générale du Québec, M^{me} Sonia LeBel, en a fait l'annonce aujourd'hui à Trois-Rivières.

L'implantation de ce centre de justice de proximité a nécessité un investissement de 269 194 \$ de la part du gouvernement du Québec.

Citation :

« L'implantation d'un centre de justice de proximité dans la région constitue une véritable valeur ajoutée à l'offre de services juridiques en Mauricie. J'encourage celles et ceux qui sont à la recherche d'information juridique à faire appel à l'équipe chevronnée du centre, qui se fera un devoir de les guider et les orienter. »

Sonia LeBel, ministre de la Justice et procureure générale du Québec

« Je suis convaincu que le Centre de justice de proximité de la Mauricie répondra à un réel besoin de la population en rapprochant la justice de leur quotidien et en bonifiant l'offre de service disponible. Celle-ci pourra compter sur une équipe dévouée et dynamique prête à faire rayonner sa nouvelle mission, en plaçant au cœur de ses priorités le citoyen. »

Michel Falardeau, président du Centre de justice de proximité de la Mauricie

« Le Centre de justice de proximité de la Mauricie informera, outillera et orientera les citoyens de notre région afin qu'ils aient une meilleure compréhension du système de justice et de leurs droits. Nous sommes impatients d'offrir des services de qualité en collaboration avec les partenaires des milieux communautaires et juridiques locaux. Nous veillerons à être à l'affût des réalités régionales et à assurer un service sur toute l'étendue du territoire mauricien. »

Me Andréanne Lascelle-Lavallée, directrice générale du Centre de justice de proximité de la Mauricie

À propos des centres de justice de proximité

Le Québec compte maintenant 9 centres de justice de proximité sur son territoire. Ils sont situés dans le Bas-Saint-Laurent, dans la Capitale-Nationale, dans la grande région de Montréal, en Outaouais, en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Montérégie et sur la Côte-Nord.

En date du 31 mars 2018, ces centres ont traité 118 675 demandes d'information juridique depuis leur ouverture 2010.

Soulignons que l'implantation du Centre de justice de proximité de la Mauricie s'inscrit le contexte du plan stratégique ministériel visant à doter 12 régions du Québec de centres de justice de proximité d'ici 2020. À cet effet, un autre centre est en développement, soit au Nunavik.

Les centres sont financés par le Fonds Accès Justice, sous la responsabilité du ministère de la Justice.

Liens connexes :

Pour plus de renseignements sur les centres de justice de proximité, visitez www.justicedeproximite.qc.ca.

– 30 –

Sources :

Nicky Cayer
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Justice et
Procureure générale du Québec
514 264-8256

Renseignements :

Paul-Jean Charest
Relations avec les médias
Ministère de la Justice du Québec
418 644-3947, poste 20932

Andréanne Lascelle-Lavallée
Directrice générale
Centre de justice de proximité de la Mauricie
819 415-5835